



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Echevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 23/12/2022

N/Réf. : **IXL20673_701_PU** **IXELLES. Rue de la Paix, 40-42**
Gest. : **BDG/MLL** (= ZP Eglise Saint-Boniface)
V/Réf. : **CIT/URB/AS/PU2022/148-242/40-42** **PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité les**
Corr: **Gauthier Loundja** **travaux structurels, l'aménagement de 3 logements (à la**
NOVA : **09/AFD/1837749** **place de 2) et le changement des menuiseries extérieures**

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 24/11/2022, reçu le 28/11/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/12/2022, concernant la demande sous rubrique.

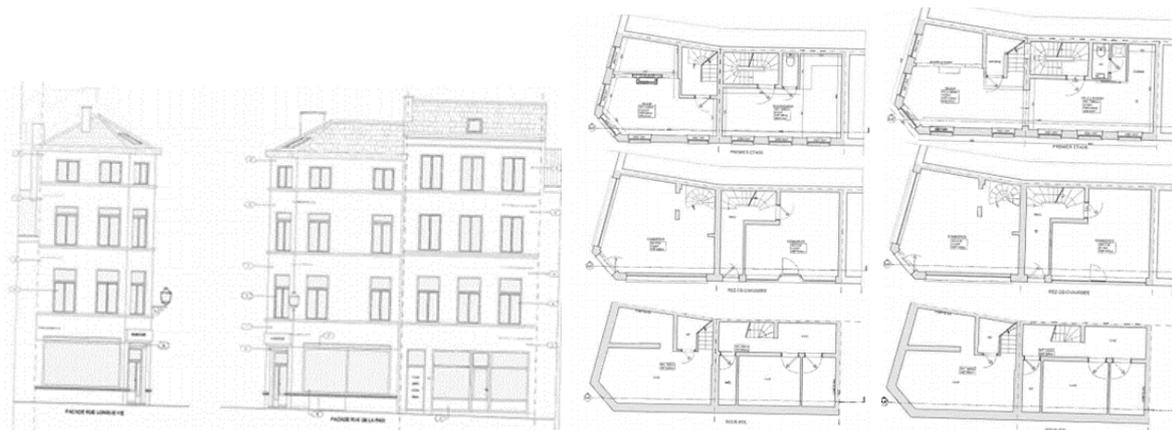


Contexte patrimonial (©Brugis), vue des nos 40 et 42 de la rue de la Paix (extr. du dossier de demande)

CONTEXTE ET DEMANDE

Cet immeuble d'angle se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface classée comme monument. La demande porte sur la régularisation des points suivants :

- nombre de logements : passer de 2 maisons unifamiliales (situation de droit) vers trois logements,
- changements structurels, à savoir la création d'un passage au 1^{er} étage entre le n°40 et le n°42 pour créer un appartement au lieu de 2 studios,
- remplacement des menuiseries par des châssis en PVC.



Elévation projetée, plans des sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage (existants et projetés) (extr. du dossier de demande)

AVIS

Sans remarque sur les modifications structurelles ni sur la nouvelle affectation, la CRMS ne valide pas la demande de régularisation des menuiseries extérieures. En effet, ce changement vers des châssis en PVC porte atteinte aux qualités patrimoniales des deux biens concernés : il y a donc lieu de prévoir des châssis, vitrines, corniche et porte en bois, en respectant la typologie des menuiseries d'origine, de supprimer les caissons à volet et d'uniformiser le rez-de-chaussée dans une teinte claire et neutre.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mbriard@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ; grobot@urban.brussels ; svanwayenberge@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; gauthier.loundja@ixelles.brussels